

**Conseil
Municipal
Du
29/03/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 23/03/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Bruno MICHEL

**DELIBERATION
N° 08**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2005
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2005
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, le 29 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice, M. VINCENT Olivier.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine,

M. BERSOT Alain,

M BAGUET Thierry,

Pouvoir donné à :

Procuration à Mme JEANPIERRE
Jacqueline

**Budget lotissement « Aux Chailles » Affectation du résultat
Budget communal 2006**

Service de distribution de l'eau potable : Budget 2006

Service de l'assainissement : Budget 2006

Lotissement communal « Aux Chailles » : Budget 2006

Budget lotissement « Aux Chailles » Affectation du résultat

Rapporteur : Le Maire

Au cours de la dernière séance du Conseil municipal, j'ai omis de vous proposer l'affectation du résultat du budget de fonctionnement du lotissement « Aux Chailles »

Je vous rappelle que la section de fonctionnement présentait au 31/12/2005 un excédent de 231 883.92 € et la section d'investissement un besoin de financement de 35.30 €

Décision :

Exprimées	8
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	8

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'affecter la somme de 35.30€ au compte 1068

De reporter au compte 002 le solde soit 231 848.62 €

Budget communal 2006

Rapporteur : Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget communal 2006 établi conformément aux orientations que nous avons retenues au cours des précédentes séances.

Concernant la section de fonctionnement

Le total estimé des dépenses hors 022 et 023 s'élève à 67 319 €, soit une diminution de 0.07 % par rapport au budget 2005.

Le poste achat, en progression de 40.50% prend en compte la réfection du bureau du maire et de la salle du conseil municipal, travaux exécutés par notre agent d'entretien.

Le poste honoraire est en diminution de 58.33%. En 2005 ce compte a financé les honoraires versés au géomètre et au commissaire enquêteur pour la révision de notre tableau des voiries communales. Cette opération étant terminée, nous sommes revenu à une situation normale.

Le compte 623, publications, relations publiques, a été ajusté aux dépenses réelles engagées et prend notamment en charge le repas des anciens.

La souscription d'un abonnement Internet, outil devenu indispensable à la gestion d'une commune, explique l'augmentation du compte 626.

Les charges de personnel, en progression de 0.84% sont la traduction des l'évolution normale des salaires et la prise en compte des quelques heures de ménage votées en 2005.

Comme vous pouvez le constater les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Concernant les recettes de fonctionnement, le poste 75, autres produits de gestion courante, comptabilise les excédents du budget du lotissement « Aux Chailles »

La section d'investissement, équilibrée à hauteur de 416 569 € est conforme aux orientations budgétaires, débattues au cours des précédentes séances du conseil municipal.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'exécution budgétaire, (pour le Conseil municipal et pour nos concitoyens) je vous invite à voter ce budget par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opération pour la section d'investissement conformément aux documents qui vous ont été remis.

Décision :

Exprimées	8
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget communal 2006 présenté par le Maire

- Sans vote formel de chaque chapitre
- Budget voté par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre d'opération (dont la liste figure en page 22 du document budgétaire) pour la section d'investissement

Budget Service Eau potable 2006

Rapporteur : Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget du service de distribution de l'eau potable 2006 établi conformément aux orientations que nous avons retenues au cours des précédentes séances.

La section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 24 105 € prend en compte l'évolution des coûts d'exploitation de ce service et notamment :

- L'augmentation des achats de fournitures diverses nécessaires à l'entretien du réseau par notre personnel (Rénovation de branchements et désinfection du réservoir)
- Le remplacement progressif des compteurs d'eau les plus anciens.
- L'augmentation des amortissements.

Les recettes de fonctionnement ont été ajustées en fonction des résultats 2005 et comptabilisent, à compter de cette année, la reprise des subventions d'équipement reçues, conformément à l'instruction budgétaire M49 applicable à ce service.

La section d'investissement est la traduction des orientations budgétaires que nous avons retenues au cours des séances précédentes.

Cette section enregistre la poursuite de notre programme d'extension et de mise en conformité du réseau et la mise aux normes de quelques branchements.

La dotation notifiée du FCTVA, à hauteur de 13 283 € nous permet de réduire l'emprunt prévu initialement pour le financement de ces travaux.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'exécution budgétaire, (pour le Conseil municipal et pour nos concitoyens) je vous invite à voter ce budget par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opération pour la section d'investissement conformément aux documents qui vous ont été remis.

Décision :

Exprimées	8
Abstention :	0
Contre :	0
Pour	8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget du service de l'eau potable 2006 présenté par le Maire

- Sans vote formel de chaque chapitre
- Budget voté par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre d'opération (dont la liste figure en pages 14,15,16 du document budgétaire) pour la section d'investissement

Budget Service Assainissement 2006

Rapporteur : Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget du service de assainissement 2006 établi conformément aux orientations que nous avons retenues au cours des précédentes séances.

Les dépenses de la section d'exploitation de ce service évaluée à 9 489 € tiennent compte de l'augmentation des charges de traitement des eaux usées estimées par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul à 7% (Incidence de la construction de la nouvelle station d'épuration)

Les recettes de fonctionnement ont été ajustées en fonction des résultats 2005 et comptabilisent, à compter de cette année, la reprise des subventions d'équipement reçues, conformément à l'instruction budgétaire M49 applicable à ce service.

L'équilibre de ce budget nécessite comme les années précédentes une participation du budget communal estimée à hauteur de 2 211 €

Concernant la section d'investissement, aucune dépense nouvelle n'est envisagée pour l'instant, l'excédent budgétaire évalué à 14 536 € nous permettra de faire face plus facilement à de futurs travaux d'extension ou d'amélioration du réseau.

Décision :

Exprimées **8**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour **8**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget du service assainissement 2006 présenté par le Maire

- Sans vote formel de chaque chapitre
- Budget voté par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre d'opération (dont la liste figure en pages 14,15 du document budgétaire) pour la section d'investissement

Budget Lotissement « Aux Chailles » 2006

Rapporteur : Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget du lotissement communal « Aux Chailles » 2006 établi conformément aux orientations que nous avons retenues au cours des précédentes séances.

Ce lotissement étant en voie d'achèvement, les opérations budgétaires inscrites en 2006 visent à clôturer ce budget annexe.

L'excédent de la section de fonctionnement évalué à 23 812 € est inscrit au compte 65717 pour être reversé au budget communal.

La section d'investissement n'enregistre que des opérations de solde du stock de terrains aménagés.

Décision :

Exprimées **8**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour **8**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget « lotissement Aux Chailles » 2006 présenté par le Maire

- Budget voté par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement
- Sans vote formel de chaque chapitre

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS